Sub Aqua Club Luxembourg a.s.b.l.

GUIDE PRATIQUE

1. Conditions générales d'entrée

- Payer un droit d'entrée 135 €
  - Payer une cotisation annuelle
  - P0 (débutant sans brevet) 85 €
  - P1/ CMAS★ & OW/AOW/AOW PLUS 85 €
  - P2 / CMAS★★ & Rescue Diver 65 €
  - P3 / CMAS★★★& Dive Master 55 €
  - M1-M2-M3 & CMAS M★/★★/★★★ 55 €
  - NAGEUR 45 €
- Payer la taxe BREVET si on veut faire un brevet dans l'année.
  - 85 € pour les brevets P1, P2, P3
- Fournir un certificat médical d'aptitude à la plongée (voir 3.2).
- Pour les mineurs : Joindre une autorisation parentale pour exercer la plongée, disponible sur le site.
- Remplir le formulaire d'inscription en ligne sur le site.

Compte bancaire :

BIC : BCEELULL
IBAN : LU69 0019 3555 1293 4000

2. Observations

- **Le nouveau membre pourra participer aux entraînements dès qu'il aura**
  - ✓ renvoyé sa fiche d'inscription complétée (via le site internet),
  - ✓ produit l'autorisation parentale en cas d'âge mineur (moins de 18 ans).
- **Le droit d'entrée, la cotisation, la taxe de brevet, sont à payer endéans un mois, 1 photo est à fournir.**
- **L'examen médical est à passer dans les meilleurs délais. Prendre rendez-vous tout de suite, vu les délais parfois très longs de l'administration.**
- **L'année fiscale du SACL s'étend de novembre à novembre.**
  - ✓ Tout candidat membre qui s'inscrit avant le 15 septembre devient membre de l'année courante et devra renouveler sa cotisation pour l'année à venir.
  - ✓ Tout candidat membre qui s'inscrit après le 15 septembre devient membre pour l'année à venir et sa cotisation sera prise en compte pour l'année à venir.

3. Informations Générales sur le S.A.C.L.

Le Sub Aqua Club Luxembourg est une association sans but lucratif dont l'objet est d'encourager la découverte du monde sous-marin par la plongée sous-marine.

3.1. La Licence

La licence de la FLASSA est délivrée au membre dès que celui-ci a payé sa cotisation et fourni son certificat d'aptitude à la plongée. La licence est obligatoire pour pratiquer la plongée sous-marine au Luxembourg dans le cadre de la FLASSA. La licence faite également fonction de certificat médical de l'année lors d'un séjour dans un centre de plongée à l'étranger.

3.2. Certificat médical d'aptitude à la plongée

Ce certificat est délivré par le centre medico-sportif de l'Etat ou par un médecin (généraliste ou spécialiste) au choix. Les examens médicaux doivent **obligatoirement** se baser sur le formulaire de la FLASSA, disponible sur le site du SACL.
Pour le centre médico-sportif il faut prendre **personnellement rendez-vous** avec le centre mentionné ci-contre, afin d'accéder le plus rapidement possible à la visite médicale. Précisez au responsable que vous êtes membre du SACL et nous serons alors automatiquement avertis de votre aptitude médicale.

Centre pour l'examen medico-sportif de l'Etat :
INS
rue de Trêves
L-2630 Luxembourg
Tél. 247-83413
(prendre rendez-vous en indiquant qu'il s'agit d'un examen pour plongeur)

3.3. L'inscription aux brevets

Le candidat qui désire passer un brevet P1 ou P2 doit le signaler dès son entrée par le paiement de la taxe qui fait office d'inscription. La taxe brevet est à renouveler lors d'un nouvel essai après échec, non-présence ou toute autre raison !

3.4. Les piscines

Le SACL dispose de deux piscines pour ses entraînements :

- **La piscine de Bonnevoie**
  tous les lundis et jeudis de
  20.30 à 21.30 heures
  Rendez-vous à **20.15** heures dans l'entrée.

  pas d'entraînement les jours fériés et du 15.7 au 15.9. Les dates sont affichées dans le calendrier disponible sur le site.

- l'entraînement à Bonnevoie est prévu pour :
  - la formation des nouveaux membres
  - la condition physique des membres brevetés
  - la préparation brevet avec bouteilles.

La piscine olympique Kirchberg

- **Rendez-vous devant la caisse**
  - Réservé uniquement aux membres brevetés, elle sert à la préparation de brevets P2 & P3 ainsi qu'au perfectionnement technique
  - Le nombre d'inscriptions est limité
  - Une réservation sur le site du SACL est obligatoire, espace réservé aux membres

Les membres ont la possibilité de se servir du matériel club (bouteilles & détendeurs & vestes) qui est mis à leur disposition chaque lundi de **20.00 à 20.15** dans notre local dans la cave de la piscine de Bonnevoie.

Le matériel emprunté doit être retourné obligatoirement le jeudi/lundi suivant la piscine olympique.

3.5. Calendrier

Le SACL publie chaque année un calendrier annuel des entraînements.
Le calendrier peut être téléchargé ou consulté en ligne sur le site internet du SACL.

3.6. L'encadrement

Le SACL met à la disposition de ses membres des moniteurs bénévoles qui ont les fonctions suivantes :

- tenir les entraînements en piscine, préparer et former pratiquement les débutants,
- tenir des cours théoriques pour P1 & P2 & P3,
- passer les examens pour les brevets P1 & P2 & P3,
- assurer comme chef de base la surveillance de la plongée à notre cabanon de Lultzhausen au lac d'Esch/Sûre ainsi que l'encadrement des plongées lors des sorties club en mer.

3.7. Le matériel du SACL

Le SACL met gratuitement à la disposition de ses membres :

- des bouteilles de 10, 12 et 15 litres,
- des double-détendeurs avec manomètre et système direct,
- des vestes stabilisatrices et des ceintures de plomb,
- deux compresseurs pour le gonflage des bouteilles,
- un cabanon de plongée au lac à Lultzhausen avec une plate-forme sous-marine destinée aux exercices.
- Le matériel club étant la propriété commune, chaque membre est responsable pour le matériel qui lui est confié.

3.8. Les activités au lac d'Esch/Sûre

Durant la saison d'été, du 1er mai au 1er octobre, tous les dimanches et certains jours fériés notre base à Lultzhausen est ouverte de 10.00 à 18.00 heures. Les inscriptions pour plonger se font jusqu'à midi la veille sur notre site. Le chef de base organise les palanquées. Il est facultatif de plonger le matin ou/et l'après-midi. Une plongée de nuit est également organisée de temps à autre. A midi les membres sont invités à profiter d'un grill pour leur déjeuner. Il est évident que les accompagnateurs et familles sont les bienvenus pour passer également une belle journée au lac dans une ambiance familiale.

3.9. Sorties Club

Traditionnellement durant les vacances d'été, le SACL organise une sortie en mer. Selon la demande d'autres sorties sont organisées comme la mer Rouge, les Maldives, l'Atlantique ou des stages de perfectionnement pour les plongeurs confirmés.

Faire le brevet P1

Voir le programme de formation spécifique P1.

L'équipement de base pour passer le brevet P1 au lac comprend :

1. Palmes chaussantes, masque, tuba, costume néoprène, bottillons, ceinture de plomb.
2. Dépenses à prévoir :
   - ☒ palmes, masque, tuba +/- 175 €
   - ☒ costume néoprène +/- 350 €
   - ☒ bottillons +/- 70 €
   - ☒ gants +/- 30 €
3. Les bouteilles, doubles détendeurs avec manomètre et système direct, vestes stabilisatrices et ceinture de plomb sont mises gratuitement à la disposition par le club.

3.10. Le bulletin du club

Le SACL publie périodiquement son bulletin pour informer ses membres sur tout ce qui touche de près ou de loin au club et à la plongée. Dès son inscription, le nouveau membre est inscrit sur le listing des abonnés. Les dernières nouvelles sont régulièrement diffusées par email.

3.11. Conseil d'administration (C.A.)

Il s'occupe de la gestion administrative du club.

Claude Leniger président, site web	12, rue de Millebaach L-5332 Moutfort	tél. privé 35 94 78
Mike Moro vice-président gest. membres, licences	4, rue Hoehl L-3397 Roeser	tél. privé 26 11 95 97
John Welter trésorier	13, rue Charles de Gaulle L-8322 Olm	tél. privé 30 95 26
Nathalie Faber secrétaire	64, rue des Champs L-7218 Helmsange	tél. privé 691 690 672
Fernand Blau resp. compressors	7, rue du Chemin de Fer L-5341 Moutfort	tel. privé 23 676 755
Carole Brack membre	12, rue Charles Darwin L-1433 Luxembourg	tél. privé 691 821 664
Pascal Drouet responsable matériel de plongée	46, rue des Tulipes L-4955 Bascharage	tél. privé 691 431 843
Ronald Nestler resp. infrastructure	40, op der Strooss L-7670 Reuland	tél. privé 87 88 01
Thomas Seiferling membre	12, rue Charles Darwin L-1433 Luxembourg	tél. privé 691 829 843

3.12. Commission Technique (C.T.)

Elle est formée par les moniteurs du club. Elle est responsable pour tout ce qui touche à la formation, brevets, surveillance de la plongée au sein du club.

Guy Milbert – moniteur M2 président de la C.T.	38b, rue Gromscheed L-1670 Senningerberg	tél. privé 34 65 29
Raymond Adam – moniteur M3	9, rue Marie Curie L- 8049 Strassen	tél. privé 691 217 547
Laurent Dura – moniteur M3	1, rue Dicks L-6944 Niederanven	tél. privé 661 568 314
Claude Leniger – moniteur M3	voir en haut	voir en haut
Tom Schlentz – moniteur M2	20, rue Emil Marx L-5775 Weiler-la-Tour	tél. privé 52 32 92
Hassan Razavi – moniteur M2	4, rue de Madrid L-8223 Mamer	tél. privé 621 160 714
Melanie Chambers - monitrice M1	40, rue Felix de Blochausen L-1243 Luxembourg	tél. pivé 621 149 376
Nathalie Faber – monitrice M1	voir en haut	voir en haut
Jean-Louis Gindt – moniteur M1	17, rue de Luxembourg L-3360 Leudelange	tél. privé 37 00 70
Cathy Kremer – monitrice M1	108, rue de Strasbourg L-2560 Luxembourg	tél. privé 691 768 392
Claude Martin – moniteur M1	32, an der Rëtsch L-6980 Rameldange	tél. privé 26 78 72 41
Darko Milowich – moniteur M1	17, rue Reckenthal L-2410 Strassen	tél. privé 621 265 220
Patrick Gieres – P4	14, rue Camille Mersch L-5860 Hesperange	tél. privé 26 31 04 04

Pour contacter les personnes par mail, vous êtes priés d'utiliser les formulaires sur le site web dans la rubrique « Contactez-nous » et de faire votre choix à droite sous « Contacts » ou d'utiliser l'adresse info@sacl.lu.

4. Les brevets de plongée

4.1. Le P1 – CMAS ★

C'est le plongeur élémentaire, il a été initié de façon élémentaire au maniement du matériel de plongée, il connaît élémentairement la théorie. Il plonge avec un chef de palanquée confirmé et doit développer les réflexes et connaissances d'un plongeur. Ses connaissances ne lui permettent pas de plonger indépendamment et dans toutes les conditions. La préparation se fait en piscine et au lac.

Conditions d'admission :

- fiche d'inscription envoyée,
- licencié à la FLASSA
- paiements de cotisation - droit d'entrée, taxe brevet.

Un éventuel échec au certificat d'aptitude à la plongée donnera droit au remboursement des paiements effectués. Le SACL tient à la disposition des jeunes en pleine croissance un stock de vêtements isothermiques d'occasion sur base de vente et de rachat éventuel.

4.2. Le P2 – CMAS ★★

C'est le plongeur confirmé, il connaît bien la pratique de tous les exercices de sécurité et signes, il a de bonnes connaissances en théorie, il a une bonne aisance dans l'eau, ses connaissances lui permettent de plonger avec un autre P2 en autonomie. La préparation se fait en piscine et au lac suivant un plan défini. **Les brevets PADI : Open Water-Advanced Open Water, CEDIP(ANMP)-Niveau1 et SSI-OpenWater peuvent accéder à la formation P2/plongeur★★.**

Conditions d'admission :

- fiche d'inscription envoyée,
- licencié à la FLASSA,
- paiements de cotisation, droit d'entrée, taxe brevet.

Un éventuel échec au certificat médical à la plongée donnera droit au remboursement des paiements effectués.
La préparation P1 & P2 ainsi que les examens sont organisés au niveau Club.

4.3. Le P3 – CMAS ★★★

C'est le plongeur confirmé et indépendant, ses connaissances lui permettent de calculer et d'organiser indépendamment une plongée, son aisance dans l'eau et sa technique lui permettent de faire face à tous les problèmes de plongée. La préparation ainsi que l'examen P3 sont organisés au niveau club, le SACL offre une formation complète au candidat. **Le brevet PADI, Rescue Diver et tout autre brevet reconnu comme équivalent par la FLASSA peut accéder à la formation P3.**

4.4. L'équivalence des brevets au niveau mondial.

Les brevets luxembourgeois sont reconnus mondialement par le biais de l'équivalence CMAS (Confédération mondiale des activités sous-marines) Depuis 1994 les brevets luxembourgeois sont établis automatiquement avec l'équivalence CMAS au verso.

5. Documentation théorique.

La fédération luxembourgeoise FLASSA publie et vend les cours pour la préparation théorique des brevets, ces cours sont inclus dans la taxe brevet.

6. Adresses pour l'achat d'un équipement

DiveWinns
51, rue des 3 Cantons
L-3961 Ehlange / Mess
tél. 26 12 35 45
info@divewinns.lu
www.divewinns.lu

Actionsport
Hubertus von Nell Str. 10
D-66706 Perl
tél. : +49 6867 9128193
info@abenteuertauchen.de

LORRAINE-NAUTISME
2, rue des Alliés
F-57050 Metz
tél. :003387322122
http://loraine-nautisme.fr
info@lorraine-nautisme.fr

Kohly's Taucherecke
Hauptstraße 117
D-67697 Otterberg
Telefon 06301-793440
http://www.kohlys-taucherecke.de
info@kohlys-taucherecke.de